



## Refus de signature de l'acte notariè par le conjoint

Par **sbob0**, le **23/01/2015** à **13:04**

Bonjour et merci par avance de vos réponses

Je suis propriétaire d'une maison avec mes 2 enfants suite au décès de ma première femme, bien immobilier que nous avons acquis ensemble. Depuis je me suis remarié sous le régime de la communauté réduite aux acquets et nous avons signé un compromis de vente pour cette maison, hors ma nouvelle femme refuse de signer l'acte authentique chez le notaire ? La vente peut-elle se réaliser quand même ? sinon que puis-je risquer ?

Par **domat**, le **23/01/2015** à **13:09**

bjr,

le bien appartient pour partie à vous et pour partie à vos enfants de votre premier mariage. ce bien n'appartient pas à la communauté constituées avec votre nouvelle épouse, mais je pense que le notaire préfère à titre de précaution avoir l'accord de votre épouse même si elle n'est aucunement propriétaire de ce bien car une partie de ce bien entrera dans votre succession dont votre nouvelle épouse sera héritière comme conjoint survivant.

seul votre notaire a la réponse à votre question.

cdt

Par **janus2fr**, le **23/01/2015** à **13:23**

Bonjour,

Cette maison est-elle la résidence habituelle du couple ? Si oui, il est normal que votre épouse, même sans être propriétaire, soit consultée pour la vente.

En revanche, s'il s'agit d'une résidence secondaire, je ne vois pas à quel titre elle serait appelée à signer quoi que ce soit.

Par **sbob0**, le **23/01/2015** à **15:48**

Merci pour vos réponses

je connais cette femme depuis 5 ans et marié seulement depuis juillet 2014, mais malheureusement nous n'avons jamais pu vivre ensemble. Elle réside toujours dans son logement actuel et moi dans cette maison. Elle refuse aussi bien évidemment le divorce